

Buchères

Aube en Champagne

Mag



Le journal d'information de la ville de Buchères - N°55

www.ville-bucheres.fr



Sommaire

• Le Mot du Maire	2
• Nouveautés	3
• Compte-rendu du Conseil Municipal	4 à 11
• Finances	12
• Informations	13
• Commémorations	14 - 15
• Présentation de l'équipe encadrante du service enfance et jeunesse	16
• Présentation du nouveau bâtiment scolaire	17
• Manifestations	18
• Sports et associations	19
• Calendrier tri sélectif	20

Buchères Mag, Journal d'information de la Ville de Buchères - N°55 -
 Directeur de la Publication:
 Daniel Lebeau
 Maquette/ Rédaction :
 Christelle Leroy
 Imprimeur: Mairie de Buchères.



Le Mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'an passé à la même période, nous faisons le constat et bilan des inondations. Une année plus tard, le bilan financier pour la commune vous est présenté dans les pages qui suivent. Un grand MERCI aux communes du Grand Troyes et son Président pour le vote unanime du versement de 56 178€.

Avec la rentrée des classes, la création d'un troisième poste de maternelle, nous a contraint dans l'urgence à libérer une salle de l'accueil périscolaire, nous permettant d'envisager pour la fin de cette année la construction de deux classes supplémentaires.

Nous avons procédé à la création de 2 postes et demi à temps non complet pour assurer, dans le cadre des «Nouveaux rythmes scolaires», l'encadrement de nos enfants dès le matin et chaque jour de la semaine y compris le mercredi après-midi. Mercredi après-midi avec une participation en deçà des prévisions (40 réponses de parents positives et présence seulement de 13 enfants!...) Après la mise en place de nouvelles activités en cours de préparation et avant la fin de cette année, si nous devons faire le même constat, l'accueil du mercredi après-midi pourrait être abandonné...

Je me dois, sans esprit polémique, de redire, à vous toutes et tous habitants de Buchères, que nous n'étions pas demandeurs d'une telle réforme qui va engendrer une dépense supplémentaire d'environ 50 000€ compensée: Quand? Et pour quel montant par l'État?

Vous pourrez constater, page suivante, que la nouvelle équipe municipale (les adjoints et délégués) a mis en place des permanences afin de se rendre encore plus disponible au service des concitoyens.

Toujours à votre disposition,

Pour l'équipe municipale,
 Votre Maire
 Daniel Lebeau

Pratique

Mairie
 1 Rue de la Mairie - 10800 BUCHERES
 Tél.: 03.25.41.80.17 / Fax: 03.25.41.87.11
 Mail: commune.bucheres10@wanadoo.fr
 Site: www.ville-bucheres.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi: 8H30-12H00 / 14H00-17H30
Mardi: 8H00-12H00
Mercredi: 8H00-12H00 / 14H00-17H30
Jeudi: 8H00-12H00 / 14H00-17H30
Vendredi: 8H00-14H00
Samedi: 9H00-12H00

INFORMATIONS COMMUNALES: MISE EN PLACE D'UN

NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION

Mesdames, Messieurs,

La commission communication a mis en place un nouveau système d'information. Dorénavant les personnes désirant recevoir toutes les informations communales (bulletins d'informations, flyers, actualités, invitations aux manifestations, calendriers de tri sélectif, etc..) par courrier électronique, en lieu et place des documents papiers, peuvent se faire recenser auprès des services de la Mairie, dès à présent, en communiquant leurs adresses e-mail.

A cette occasion, un autocollant, à apposer sur leurs boîtes aux lettres, leurs sera remis, afin de permettre aux agents de nos services techniques, d'avoir une meilleure visibilité des domiciles des personnes ayant adhéré à ce nouveau système d'information lors de leurs distributions.

Pour plus de renseignements, Madame Christelle LEROY, Chargée de communication, se tient à votre disposition au 03.25.41.27.70



MISE EN PLACE DE PERMANENCES DES ELUS

<u>ÉLU</u>	<u>DÉLÉGATIONS ET PERMANENCES</u>
Daniel Lebeau <u>Maire</u>	Permanences: mercredi de 18h00 à 20h00 et un samedi sur deux de 10h00 à 12h00 Reçois sur rendez-vous. Téléphone: 03.25.41.87.12 / 06.22.96.49.91
Philippe Julliard <u>Adjoint</u>	CCAS – Illuminations et décors – Gestion du secteur culturel et bibliothèque – Domaine de l'informatique et de la téléphonie – Consultation des services de l'État et du Département – Représentation de la commune dans les réunions à caractères définitives – Environnement urbanisme et PLU – Gestion des déchets – Passation des contrats d'assurance – Gestion des cimetières. Permanences: samedi de 10h00 à 12h00
Philippe Gundall <u>Adjoint</u>	Gestion des sapeurs-pompiers volontaires – Domaine jeunesse et sport – Fleurissement et qualité de vie – Relations avec les associations loi 1901 – Gestion communale des salles, du matériel et des logements – Fêtes et cérémonies événementielles. Permanences: samedi de 10h00 à 12h00
Chantal Bouchot <u>Adjointe</u>	Cérémonies officielles – Intercommunalité – Gestion du personnel et fonctionnement du service technique – Gestion des affouages. Permanences: lundi de 16h30 à 17h30 Permanences téléphoniques: jeudi de 16h30 à 17h30
Danielle Berthier <u>Adjointe</u>	Écoles, politique de la jeunesse, Club Ados, ALSH, Périscolaire – Service entretien. Permanences: mercredi de 16h30 à 17h30
Philippe Faivre <u>Conseiller municipal délégué</u>	Surveillance des travaux et contrôle des normes de sécurité des bâtiments communaux – Engagement des travaux d'entretien – Consultation des entreprises dans le cadre des directives budgétaires fixés par le Conseil Municipal – Représentation de la commune dans les réunions à caractères techniques – Signature des procès-verbaux. Permanences: mercredi de 14h00 à 16h00
Anne-Lise Cuny <u>Conseillère municipale déléguée</u>	Commande de produits d'entretien et de vêtements de travail – Cantine – Dans le cadre de la suppléance de Mme Danielle BERTHIER (Écoles, politique de la jeunesse). Permanences téléphoniques: samedi de 11h00 à 12h00

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Depuis le 22 septembre 2014, les horaires d'ouverture de la bibliothèque ont changé:
Lundi: 16h15 à 18h30, mercredi 14h00 à 18h30 et samedi 9h00 à 12h00

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU RELAIS POSTE

Depuis le 1er septembre 2014, les horaires d'ouverture du relais poste ont changé:
- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- le samedi de 10h30 à 12h00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt sept août, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Buchères, sur convocation adressée le 14 août 2014 par le Maire, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Daniel Lebeau, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Daniel Lebeau, Maire, Philippe Julliard, 1er Adjoint, Philippe Gundall, 2ème Adjoint, Chantal Bouchot, 3ème Adjoint, Danielle Berthier, 4ème Adjoint, Bernard Savourat, Philippe Faivre, Béatrice Kotnik, Agnès Malherbe, Anne-Lise Cuny, Alain Amat.

Absents ayant donné procuration : Monsieur Benoît Jorry à Monsieur Philippe Julliard
Madame Isabelle Edouard à Monsieur Daniel Lebeau
Madame Catherine Couchot à Monsieur Alain Amat.

Absent excusé : Monsieur Jack Toutée.

L'assemblée étant habilitée à délibérer et après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Amat et Madame Cuny Anne-Lise se présentent candidat à l'élection du secrétaire de séance.

Madame Cuny Anne-Lise est nommée Secrétaire de séance à 12 voix pour, 2 voix contre.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à la majorité (pour : 12 / contre : 2 / abstention : 0)
Contre : Monsieur Alain Amat et pouvoir de Madame Catherine Couchot.

Monsieur Alain Amat précise que le compte rendu n'est pas fidèle à la discussion et que, notamment son intervention en ce qui concerne la position du Conseil Général n'a pas été transcrite. La raison pour laquelle l'opposition a voté contre n'a pas été transcrite et il aurait souhaité un compte rendu plus précis.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter l'ordre du jour diffusé avec la convocation, complété par le point suivant :

Point ajouté :

- Subventions 2014

L'ordre du jour présenté par Monsieur le Maire est adopté à la majorité des membres présents ou ayant donné procuration (pour : 12 / contre : 2 / abstentions : 0).

Contre : Monsieur Alain Amat et pouvoir de Madame Catherine Couchot.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux pour l'implantation du Carrefour contact ont débuté ce jour avec une livraison prévue pour le 02 ou 03 janvier 2015, pour les commerces et la station essence.

Le 26 août 2014, Monsieur le Maire s'est réuni avec Concerto Développement (promoteur des constructions su Parc Logistique), Petit Bateau et le Conseil Général pour faire le point sur les différents services qui pourront être apportés, éventuellement, dans le Parc Logistique.

Une réunion est prévue le 24 septembre prochain avec le Conseil Général et la Chambre de Commerce et d'Industrie pour voir le montage financier de la crèche qui ne sera pas réalisée avant deux ans.

- Monsieur le Maire communique le courrier, reçu ce jour, de Monsieur le Préfet de l'Aube s'excusant de ne pas pouvoir être présent à la cérémonie de commémoration du 24 août 2014.

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y aura un vernissage le samedi 04 octobre 2014 à 11 h 00 à la salle des fêtes et que tous les élus et les peintres sont conviés. La population est invitée à venir voir l'exposition le samedi 04 octobre 2014 de 12 h 00 à 18 h 00 et le dimanche 05 octobre de 10 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00.

- Monsieur le Maire ajoute que le parc naturel régional de la Forêt d'Orient accueillera le congrès des Parcs du 08 au 10 octobre 2014 et que le parc organise un marché des producteurs locaux le vendredi 10 octobre 2014 sur le parvis du centre des congrès de l'Aube à Troyes.

- Monsieur le Maire annonce que le paiement d'un montant de 20 075.45 euros sera effectué pour le contrat enfance jeunesse par la Caisse d'Allocation Familiale.

La Préfecture de l'Aube a versé la somme de 29 285.51 euros représentant la globalité de la subvention accordée au titre du Fond de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles pour les travaux de réfection des rues de la Gare, des Anémones, des Prés et du chemin des Buissons Geoffroy.

Le versement du F.C.T.V.A d'un montant de 64 650.44 euros a également été versé à la trésorerie.

- Monsieur le Maire expose qu'une enquête publique se tiendra du 25 août au 26 septembre 2014, à l'hôtel de ville de Rosières Près Troyes pour les travaux de modernisation du crématorium de l'Agglomération Troyenne qui tiennent compte de la nouvelle réglementation qui sera en vigueur en 2015.

- Monsieur le Maire souligne qu'il y a 11 jours, il y avait 10 000 euros en situation d'impayés pour la cantine et le périscolaire.

Si les familles concernées ne règlent pas leur dette au 1er septembre 2014, les enfants ne seront acceptés ni à la cantine, ni au périscolaire.

Un suivi mensuel sera réalisé en lieu et place du suivi annuel par les Adjointes concernés.

- Monsieur Philippe Faivre communique au conseil municipal le rapport d'activité de Gaz de France. Ce document est à disposition en Mairie.

BILAN INONDATIONS 2013

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a pu bénéficier d'aides de l'Etat, du Département de l'Aube et du Grand Troyes dans le cadre des inondations de mai 2013.

Ces aides portent sur les travaux de réfection de voiries communales endommagées lors des crues de mai 2013.

Le bilan concernant les inondations de mai 2013 s'établit comme suit :

HORS TRAVAUX VOIRIE

<u>DEPENSES</u>	<u>FOURNISSEUR</u>	<u>H.T</u>	<u>T.T.C</u>
Frais divers	Achat divers	760.69	882.35
Hébergement	Campanile	5 119.31	5 476.30
centre de Première intervention de Buchères	Sapeurs Pompiers		11 360.00
Soutien aux sinistrés	Croix rouge		1 913.70
	TOTAL	5 880.00	19 632.35

TRAVAUX VOIRIE

<u>DEPENSES</u>	<u>ENTREPRISE</u>	<u>H.T</u>	<u>T.T.C.</u>
Matériel de transport avec chauffeur	Sarl Transports Balleray	936.00	1 119.46
Trottoirs - Route de Verrières	CSV RD	9 546.30	11 417.37
Trottoirs, chaussées, réseaux eaux pluviales Rue de la Gare, Rue des Anémones et Chemin du Buisson Geoffroy	CSV RD	42 950.01	51 368.21
Trottoirs, chaussées, réseaux eaux pluviales Rue de la Gare, Rue des Anémones et Chemin du Buisson Geoffroy	CSV RD	46 282.80	55 354.23
Bordures béton Rue de la Gare, Rue des Anémones et Chemin du Buisson Geoffroy	PASS Cie France	10 861.00	12 989.76
Trottoirs, chaussées, réseaux eaux pluviales Rue de la Gare, Rue des Anémones et Chemin du Buisson Geoffroy	CSV RD	30 133.09	36 039.18
Mur de soutènement - Route de Verrières	CSV RD	1 669.51	2 003.41
Trottoirs - Rue des Prés	CSV RD	1 363.20	1 635.84
	TOTAL	143 741.91	171 927.46

<u>RECETTES</u>	<u>ORIGINE</u>	<u>H.T</u>	<u>T.T.C</u>
Fonds de solidarité catastrophes naturelles	ETAT		29 285.51
Subvention travaux de voirie	Département de l'Aube		2 100.00
Fonds de concours	GRAND TROYES		56 178.20
	TOTAL		87 563.71

Le montant total des dépenses s'élève à 191 559.81 euros, le montant total des recettes à 87 563.71 euros d'où un reste à la charge de la commune de 103 996.10 euros.

Le conseil municipal :

- PREND ACTE du montant des dépenses de travaux de voirie, présenté par le Maire, s'élevant à 143 741.91 euros HT (171 927.46 euros TTC) et des aides accordées dans le cadre de ce dossier à savoir :

- Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles : 29 285.51 €
- Aide financière Département de l'Aube : 2 100.00 €
- Fonds de concours du Grand Troyes : 56 178.20 €

Le résultat du bilan concernant ces travaux affiche un reste à la charge de la commune qui s'élève à 84 363.75 euros TTC.

Suite à ces inondations, la commune s'est retrouvée, pour la première fois, en 2013, en déficit de fonctionnement.

SOUSCRIPTION D'EMPRUNT

-Extension groupe scolaire-

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 23 juillet 2014, il l'a chargé de prospecter auprès d'organismes financiers afin d'obtenir des propositions de financement pour un montant de 250 000 euros en vue de l'amélioration voire l'extension du groupe scolaire existant.

Il présente au conseil municipal une offre du Crédit Mutuel et une seconde de la Caisse d'Épargne sur 10,15 et 20 ans.

Suite à ces différentes propositions, le conseil municipal décide de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne dans les conditions suivantes :

- Objet : extension groupe scolaire
- Montant : 250 000 euros
- Durée : 15 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Taux d'intérêt : taux fixe : 2.87 %
- Profil d'amortissement : échéances constantes
- Montant des échéances : 5 142.40 euros
- Frais de dossier : 250 euros

Monsieur Alain Amat demande à Monsieur le Maire pourquoi la Banque CIC n'a pas été consultée. Il lui est répondu qu'elle a été contactée et qu'elle ne souhaite pas travailler avec les collectivités.

La demande de déblocage de fonds est envisagée fin octobre 2014 et une première échéance de remboursement à partir du 1er trimestre 2015.

Il a été étudié la mise en place d'un bâtiment modulaire sur le terrain de basket en premier lieu mais la solution de l'Architecte, qui propose d'installer ce bâtiment dans le prolongement du bureau du Maire a été retenue car il n'y aura pas besoin de sanitaires et l'équipement resterait dans la cour de l'école.

Ce bâtiment modulaire comprendrait deux classes et un bureau pour la directrice pour une surface d'environ 200 m² au sol.

Nous sommes toujours dans l'attente d'une proposition de l'architecte, sachant que les travaux seront terminés au mieux aux vacances de la Toussaint sinon pour les vacances de Noël.

Sachant que nous aurons entre 66 et 70 enfants inscrits à l'école maternelle pour la rentrée scolaire et que notre seuil de capacité d'accueil est de 60 enfants, l'académie serait favorable à l'ouverture d'une nouvelle classe ce qui ramènerait le nombre à 3 classes pour l'école maternelle.

Si le poste d'enseignant est disponible de suite, la Directrice l'installerait dans la salle des petits dans le bungalow périscolaire, le temps des travaux.

Les sanitaires des grands vont être adaptés pour les petits afin d'éviter de traverser toute la cours pour utiliser les sanitaires de l'école maternelle.

Résultat du vote : A la majorité (pour : 12 / contre : 2 / abstentions : 0)

Contre : Monsieur Alain Amat et pouvoir de Madame Catherine Couchot.

GROUPEMENT DÉPARTEMENTAL DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

-Approbation de l'acte constitutif-

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses propres besoins, et que le grand Troyes est déjà adhérent, que nous allons bénéficier des mêmes tarifs que lui et que nous pouvons mettre fin au contrat au bout de deux/trois ans, le conseil municipal approuve l'acte constitutif pour le groupement de commandes départe-

temental pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SDEA en application de la délibération du Bureau syndical du 23 mai 2014.

Suite à cette délibération nous sommes dans l'attente des propositions de contrats auxquelles nous allons apporter une attention particulière par rapport aux pénalités et aux quantités minimum à consommer.

Résultat du vote : A l'unanimité

TARIFICATION ALSH

« Périscolaire » et « Mercredi », Restaurant Scolaire & Activités « Extra scolaire »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que compte tenu de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la prochaine rentrée scolaire, il serait souhaitable d'actualiser les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « périscolaire » et du restaurant scolaire et de créer les tarifs pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et les activités « extra scolaire ».

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants à compter du 01 septembre 2014 :

RESTAURANT SCOLAIRE

<u>QUOTIENT FAMILIAL</u>	<u>BUCHERES</u>	<u>EXTÉRIEURS</u>
Quotient < 1 000	3.90 €	4.90 €
Quotient ≥ 1 000	4.40 €	5.40 €

Tarif spécifique pour les enfants souffrant d'allergie alimentaire pour lesquels un projet d'accueil personnalisé a été mis en place et dont les repas sont préparés et apportés par leurs parents : **1.20 €**.

ACCUEIL « PÉRISCOLAIRE »

	<u>Tarif forfaitaire à la demi-journée</u>	<u>Tarif à la journée</u>
Familles de BUCHERES	Quotient familial < 1 000 : 1.10 € par enfant Quotient ≥ 1 000 : 1,60 € par enfant	Quotient familial < 1 000 : 1,60 € par enfant Quotient ≥ 1 000 : 2.10 € par enfant
Familles des communes extérieures	Quotient familial < 1 000: 1,60 € par enfant Quotient ≥ 1 000 : 2.10 € par enfant	Quotient familial < 1 000 : 2.10 € par enfant Quotient ≥ 1 000 : 2,60 € par enfant

Composition d'une journée :

- Cycle 1 : 07 h 30 à 09 h 00
- Cycle 2 : 12 h 00 à 14 h 00
- Cycle 3 : 17 h 00 à 18 h 00

La présence de l'enfant à ces trois cycles est équivalente à une journée pleine.

La présence de l'enfant à au moins un de ces cycles est équivalente à une demi-journée.

ACTIVITÉS « EXTRA SCOLAIRE »

Activités « extra scolaire » de 16 h 15 à 17 h 00 : **0.50 € / jour.**

Inscription par tranche de deux semaines.

La facturation sera effectuée au vu des inscriptions, avec présence ou non des enfants.

Seule la production d'un certificat médical, sous un délai de 48 h 00, donnera lieu à une non-facturation.

ALSH « VACANCES »

Libellé du produit	Tarifs pour les Buchérois		Tarifs extérieurs	
	Quotient familial < 1000	Quotient familial ≥ 1000	Quotient familial < 1000	Quotient familial ≥ 1000
½ journée avec repas	7.80 €	8.85 €	9.40 €	10.00 €
½ journée sans repas	3.85 €	4.90 €	5.55 €	6.05 €
journée avec repas	9.30 €	10.35 €	10.95 €	12.05 €
journée sans repas	4.95 €	6.00 €	6.40 €	7.50 €

ALSH « MERCREDI APRÈS MIDI »

Le tarif des vacances scolaires ½ journée sans repas est appliqué à savoir :

Libellé du produit	Tarifs pour les Buchérois		Tarifs extérieurs	
	Quotient familial < 1000	Quotient familial ≥ 1000	Quotient familial < 1000	Quotient familial ≥ 1000
½ journée sans repas	3.85 €	4.90 €	5.55 €	6.05 €

En fonction du montant de la participation financière de l'État pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, un réajustement de ces tarifs sera effectué en début d'année 2015.

Concernant les activités extra scolaires, les différents projets sont en cours mais ils ne couvriront pas toute l'année scolaire. Le vendredi après-midi un groupe d'enfants se rendra à la bibliothèque de la commune.

Les études surveillées menées par les enseignants sont intégralement prises en charge par la commune.

Une estimation de 50 enfants a été faite.

Les parents peuvent récupérer leurs enfants à partir de 16h15.

Résultat du vote : A l'unanimité.

MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL -Emploi Adjoint du Patrimoine-

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, compte tenu de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la prochaine rentrée scolaire, il s'avère nécessaire de modifier le nombre d'heures du poste d'adjoint du patrimoine territorial de 2ème classe, d'une durée hebdomadaire de 26 heures.

Le conseil municipal décide de porter, à compter de 1er septembre 2014, de 26 heures à 28 heures le temps hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint du patrimoine territorial de 2ème classe.

Résultat du vote : A la majorité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 2)

Abstentions : Monsieur Alain Amat et pouvoir de Madame Catherine Couchot, suite à la non-information du chiffre exact de cette dépense.

CRÉATION DE POSTE

-Adjoint d'animation-

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, compte tenu de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la prochaine rentrée, il s'avère nécessaire de créer deux postes d'Adjoint d'animation territorial de 2ème classe, d'une durée hebdomadaire de 19 heures annualisées.

Le conseil municipal décide de procéder à la création de deux postes d'Adjoint d'animation territorial de 2ème classe, à temps non complet à raison de 19 heures hebdomadaires annualisées, à compter du 1er septembre 2014.

Le salaire des agents sera calculé sur une base de 19 heures hebdomadaires, sachant qu'en période scolaire, ils effectueront 14 heures hebdomadaires et qu'en période vacances ils effectueront 35 heures hebdomadaires.

Résultat du vote : A la majorité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 2)

Abstentions : Monsieur Alain Amat et pouvoir de Madame Catherine Couchot, suite à la non-information du chiffre exact de cette dépense.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, compte tenu de la souscription de l'emprunt pour l'extension du groupe scolaire, il convient de procéder à une décision modificative budgétaire, afin d'inscrire la recette et la dépense de cet investissement au budget primitif 2014.

Le conseil municipal décide de procéder aux inscriptions budgétaires suivantes :

Section d'investissement :

– <u>Dépenses</u> :	21312-011	: 250 000 €
– <u>Recettes</u> :	1641-011	: 250 000 €

Résultat du vote : A la majorité (pour : 12 / contre : 2 / abstentions : 0)

Contre : Monsieur Alain Amat et pouvoir de Madame Catherine Couchot.

SUBVENTIONS 2014

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre de la préparation du budget primitif 2014, la commission Sports / Relations avec les Associations s'est réunie pour étudier les différentes demandes de subvention des associations.

La dite commission propose au conseil municipal, qui accepte, d'attribuer, pour l'année 2014, les subventions suivantes :

<u>ASSOCIATION</u>		<u>MONTANT</u>
Club de l'amitié	Buchères	800.00
Ensemble Vinteuil	Buchères	400.00
Société de chasse	Buchères	100.00
Phimadelphie Country	Buchères	300.00
A.S.B Foot	Buchères	500.00
Bucher'Gym	Buchères	250.00
Tennis Club des Deux Vallées	Buchères	2 000.00

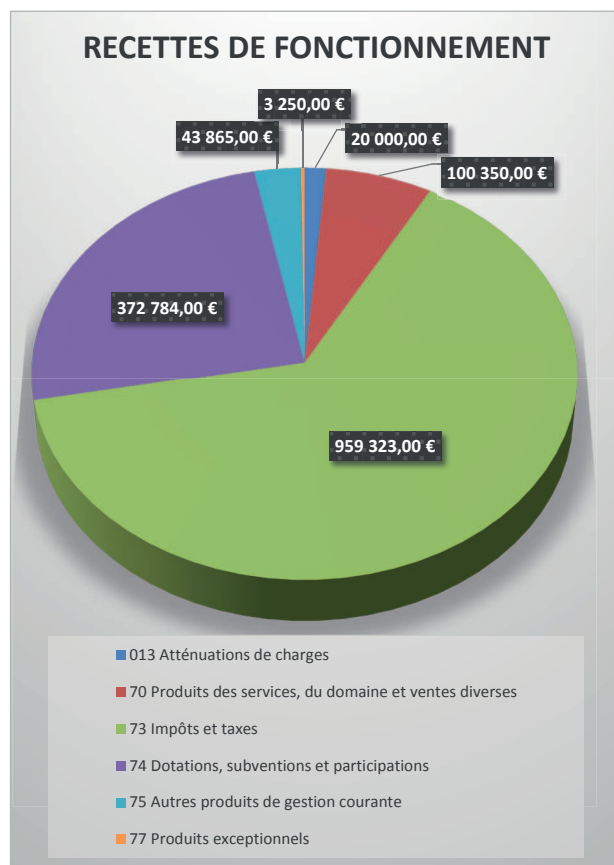
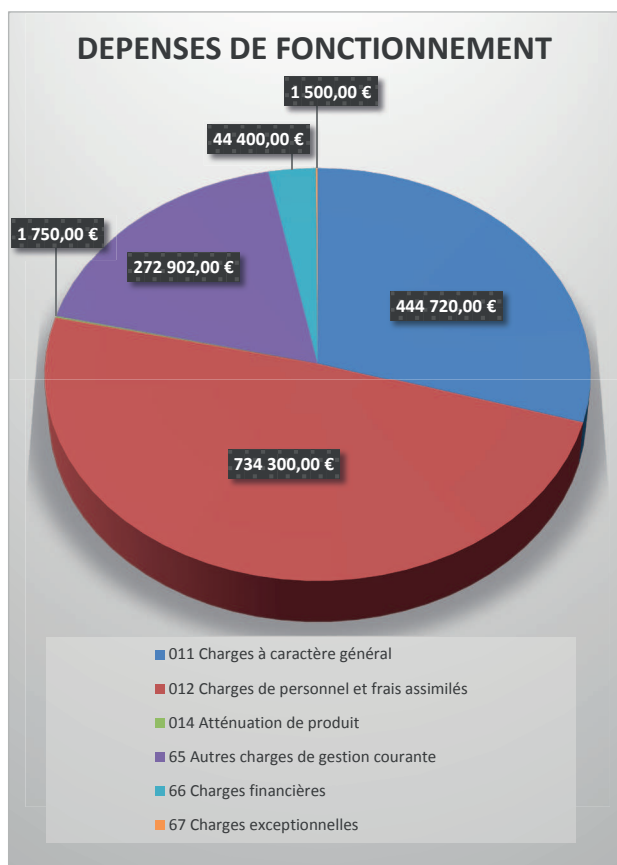
Union Vélocipède de Buchères	Buchères	3 000.00
A.S.C.L.B	Buchères	400.00
Troyes Aube judo	Judo Buchères	1 000.00
Aide à Domicile en Milieu Rural		400.00
Union Nationale des Combattants d'Afrique du Nord Bréviandes-Buchères Buchères		250.00
PEP10		100.00
La Prévention Routière		150.00
Association de Défenses des Consommateurs	Aube	200.00
La Croix Blanche	Buchères	750.00
Yoga Détente Buchérois	Buchères	100.00
France Alzheimer Aube		50.00
Les Restaurants du Coeur		150.00
ADAMA 10		50.00
Association de jeux d'Histoire Auboise	Buchères	150.00
La Croix Rouge		400.00
A.D.F.I-Victimes de sectes		50.00
Association Valentin HAUY		200.00
Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation		100.00
A.F.M Myopathie		50.00
Banque Alimentaire de l'Aube	Aube	500.00
CFA Interprofessionnel		512.00
France Adot 10	Buchères	250.00
Visite des Malades dans les Établissements Hospitaliers		100.00
Plutôt la Vie		150.00
Association des Paralysés de France		100.00
Comité Départemental Handisport	Aube	100.00
4L Trophy		300.00
Windsurf Auboise	Buchères (Guillaume Kotnik)	200.00
Association Française des Épilepsies de l'Enfant	Champagne-Ardenne	50.00
FC Lusitanien Buchères		800.00
Association U.S Aube 44		200.00
Comité des fêtes		350.00
Subventions à venir dont coopérative scolaire	Enveloppe de réserve	1 488.00
	TOTAL	17 000.00

Résultat du vote : A la majorité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 2)

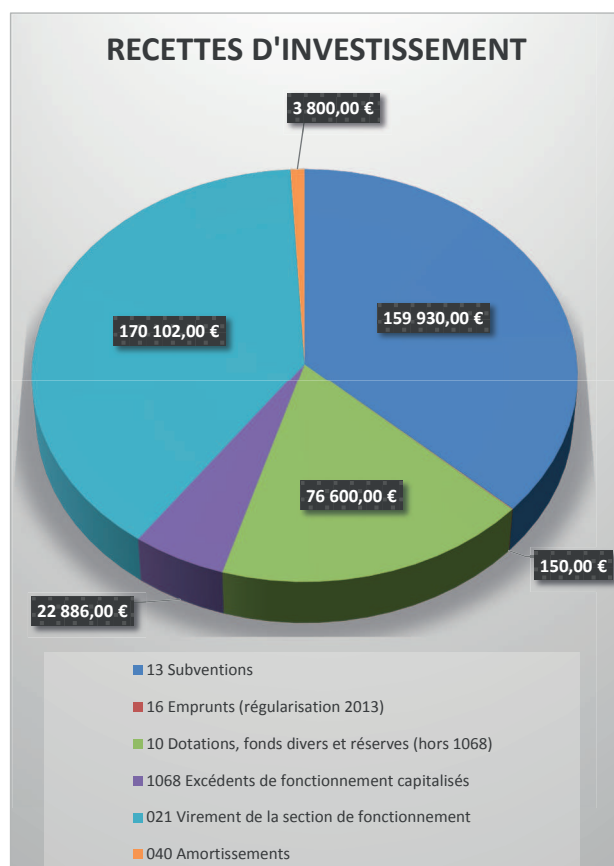
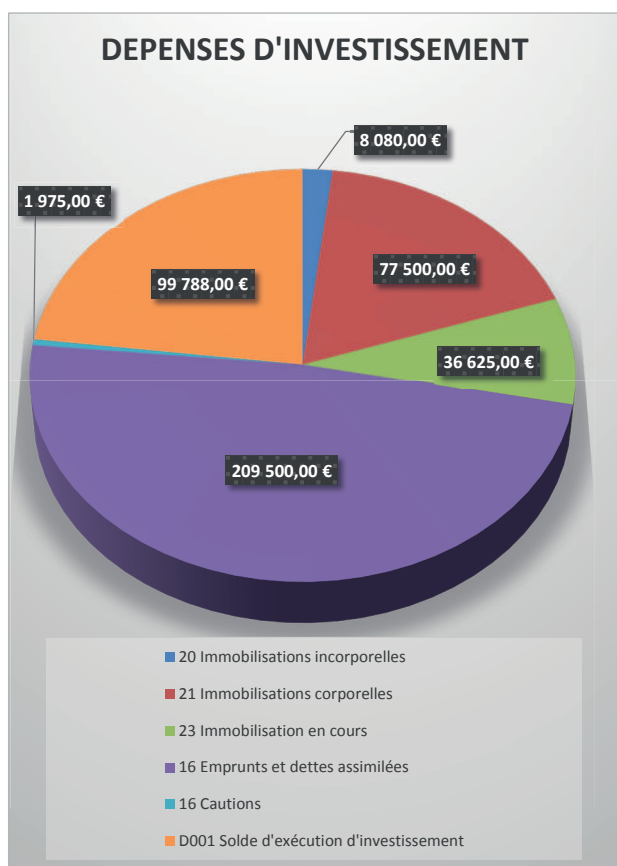
Abstentions : Monsieur Alain Amat et pouvoir de Madame Catherine Couchot.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2014: 1 499 572.00 €



BUDGET D'INVESTISSEMENT 2014: 433 468.00 €



RECENSEMENT MILITAIRE

Il faut avoir 16 ans révolus pour pouvoir retirer une attestation militaire. Vous devez vous présenter en mairie, muni des pièces suivantes:

- Pièce d'identité de l'enfant en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Facture EDF, France Télécom,...)
- Livret de famille

CALENDRIER DES OPERATIONS DE RECENSEMENT MILITAIRE

<u>Période</u>	<u>Présentation en Mairie</u>	<u>Liste unique régularisation concernant les jeunes nés:</u>	<u>Liste unique recensement normal jeunes nés entre:</u>
4ème Période	du 1er Octobre au 31 Décembre 2014	Avant le 1er Octobre 1998	Octobre à Décembre 1998

AVIS AUX ÉLECTEURS INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

L'inscription sur la liste électorale n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation en vertu de l'article L.9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter. Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en Mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 Décembre inclus muni des pièces suivantes:

- Pièce d'identité en cours de validité

(Carte nationale d'identité, passeport, livret de famille, extrait de naissance)

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

(Quittance de loyer, facture EDF, téléphone sauf mobile, bail, acte de propriété)

L'inscription sera prise en compte à compter du 1er Mars de l'année suivante.



AFFOUAGES

Les inscriptions des affouages se déroulent en Mairie du Lundi 29 Septembre au Vendredi 31 Octobre inclus, en remplissant un imprimé type. Afin d'éviter tout quiproquo, aucune procuration n'est possible, seul l'affouagiste est habilité à signer son inscription.

RATICIDE

Nous vous informons que le raticide est disponible à l'accueil de la Mairie du 1er Octobre 2014 au 31 Mars 2015.



Le 24 août 1944 : mémoires d'un massacre
L'Est-éclair PUBLIÉ LE 23/08/2014 Par Franck DE BRITO

Le 24 août 1944, la 51e brigade des Waffen SS assassinait 67 personnes à Buchères à la suite d'une attaque d'un véhicule allemand par les maquisards. C'était à la veille de la libération de Troyes.

Parmi les victimes, on comptait des femmes, enfants, hommes, vieillards. Âgée de 4 mois, Colette Saint-Mards était la plus jeune victime.

Buchères fait partie des « villes et villages martyrs » de la guerre.

Quatre rescapés racontent cet épisode traumatisant.

« Il faisait très chaud ce jour-là », raconte André Thépénier. Le Buchérois se souvient très bien de ce 24 août 1944, comme Guy Patour et Louissette Cripia, les autres témoins que nous avons interrogés. Peut-on oublier, 70 ans après, le massacre de 67 personnes par des soldats allemands dans le paisible village de Buchères ? « On s'en rappellera toute notre vie. Il n'est pas possible de ne pas s'en souvenir », coupe l'ancien maréchal-ferrant âgé de 93 ans.

« Je me suis réfugié avec ma femme et mon fils dans une tranchée au fond du jardin quand les premiers obus ont été tirés », poursuit-il. Pendant que l'habitant de Maisons-Blanches entend les sons de l'artillerie, les colonnes allemandes massacrent déjà à Villepart et Courgerennes.

Sur la route, tout près de là, son frère Jean-Pierre se trouve avec leurs parents au même moment. Il a 4 ans à l'époque. Lui dit ne plus avoir de souvenirs, mais entend encore « ces balles qui sifflaient au-dessus de la tête » et revoit cette image, terrible. « J'avais un pantalon court couvert de sang. Ma mère était blessée par un tir d'obus », rapporte-t-il. À quelques pâtés de maisons, Guy Patour est déjà dans l'angoisse d'un vent mauvais avec son frère Maurice et ses parents. Aucun n'imagine le pire qui va se dérouler près de chez eux.

Triple assassinat chez les voisins

La maison familiale, où Guy vit toujours avec sa femme Annie, est le point névralgique des résistants buchérois. « Le PC des maquisards était dans notre cave ! La veille, la Résistance avait demandé aux hommes valides de couper les arbres et de monter un barrage. Juste à côté de chez nous », confie celui qui avait 14 ans. Et ces mêmes résistants de leur crier le lendemain : « Repliez-vous ! »

« Il était midi quand on est parti dans le fond du jardin avec mes parents, mon frère et les voisins Simonin dans leur cachette. On y est resté jusqu'à 18 h environ... », détaille-t-il. À quelques mètres de leur cachette, dans la



Une maison détruite

tranchée Dossot, Carmen Dossot (29 ans), Jeanne et Pierre Guillemard (40 et 18 ans) ne sont pas épargnés par les Allemands.

Cachée, Louissette Cripia l'est aussi, mais loin du drame. L'adolescente qui habite dans une ferme au chemin des Noël's, se trouve à Lusigny, où ses amis protègent un soldat anglais. Hector, son père, et Marion, sa mère, sont à Buchères le 24 août. Dans la ferme voisine, un couple de Parisiens est tué. « Mes parents étaient cachés dans les vignes lorsqu'un voisin leur a dit : Sauvez-vous, ça brûle ! », rapporte Louissette.

Ce n'est que trois jours plus tard qu'elle a pu revenir dans son village avec ses parents rescapés et son frère. Elle a vu le désastre les jours qui ont suivi. « Il n'y avait plus rien. La ferme avait disparu. J'ai les images de la fumée dans la cour et l'odeur

nauséabonde des chevaux qui ont brûlé », se souvient-elle. La famille a tout perdu. « On a eu un cochon et une chaise de sauvés. C'est tout », lâche Louissette.

D'autres ont eu encore moins de chance que ces survivants. C'est le cas des familles Babeau, Broche, Foissier, Fromonnot, Guerrier, Renard, Voillemain, Milan... Fusillés, massacrés, exterminés. « J'ai perdu des amis », lâche Guy Patour. « Ginette Milan (13 ans) était ma copine », regrette Louissette. Elle était l'une des 67 victimes du massacre qui a décimé un village de 500 habitants.



Les soldats allemands en pleine reconstruction



Août 1945 - 1er anniversaire des martyrs - discours du Préfet Petitbon

Massacre de Buchères : une commémoration emplie d'émotion
L'Est-éclair PUBLIÉ LE 25/08/2014 Par Cécile Moffroid

Dimanche 24 Août, lors du 70e anniversaire du massacre de Buchères, sous-préfet, élus, anciens combattants, familles des victimes et survivants étaient rassemblés.

Le 24 août 1944, 67 Buchérois étaient sauvagement assassinés par des soldats de la 51e brigade des Waffen-SS. Hier, 70 ans après, le massacre a été commémoré, mais le souvenir de ce jeudi noir est encore frais dans les mémoires. À l'instar de la première commémoration du drame, le 24 août 1945, l'évêque de Troyes a été convié à la célébration. Mgr Stenger a ainsi entamé cette journée anniversaire en célébrant une messe en l'église de Buchères, durant laquelle il a dressé un parallèle entre « les événements barbares de cet été dans le monde et le drame de Buchères ». Il a exhorté les nombreux participants à « continuer malgré tout à croire en la bonté de l'homme » et a encouragé les initiatives individuelles allant dans le sens de la paix.



Célébration commémorative

Accompagné de Daniel Lebeau, maire de Buchères, de quelques maires du département, d'élus, d'anciens combattants et des familles des disparus, Mgr Stenger a béni les tombes des victimes enterrées dans le cimetière de la commune.

Vers le mémorial des martyrs

La cérémonie s'est poursuivie par une procession en direction du mémorial des martyrs, où le sous-préfet de Bar-sur-Aube, Salah Belbelaa, a pris la tête du cortège, lequel s'est arrêté au pied du monument. Daniel Lebeau a le premier pris la parole, reprenant une allocution à la population du préfet Petitbon de 1945 : « Je ne vous prêche pas la haine. Il est possible qu'un jour, les Allemands, pétris dans leur enfance par des mains neuves, deviennent des humains. En attendant, je vous recommande de ne pas oublier ». « Et bien non, nous n'oublierons pas la page des horreurs, elle ne s'est pas complètement refermée », a poursuivi l' élu. « Heureusement, depuis 70 ans, nos relations avec ce grand pays qu'est l'Allemagne ont évolué dans le sens de relations nombreuses. » Et Salah Belbelaa de poursuivre en reprenant le message de Kader Arif, secrétaire d'État aux Anciens combattants et à la Mémoire, spécialement écrit pour cette commémoration : « Ce qu'il s'est passé ici à Buchères il y a 70 ans, les mots manquent pour l'exprimer. Au silence du village en ruines, aux familles brisées, l'histoire n'a pu et ne pourra jamais apporter de réponse. Seul rempart au silence et à l'oubli, les survivants du massacre, par leur témoignage poignant, sont la pierre angulaire d'un important devoir de mémoire. » Un appel solennel des morts du 24 août 1944 a conclu cette cérémonie émouvante.

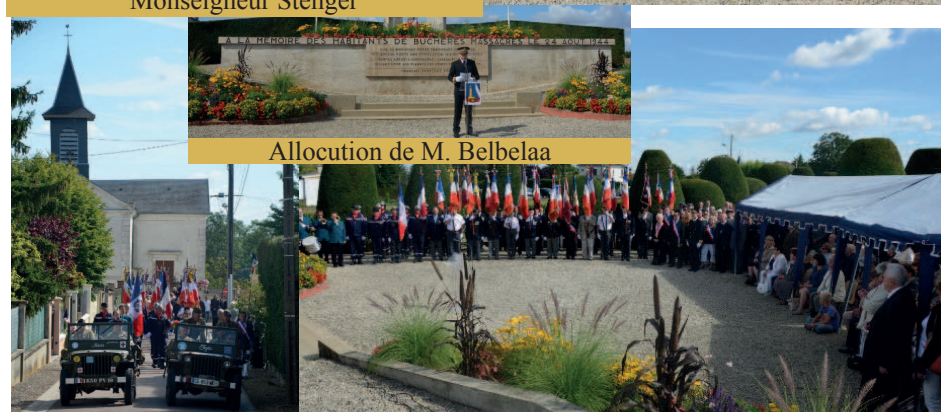


Allocution de M. Lebeau

Bénédiction des tombes par Monseigneur Stenger



Dépôts de gerbes



Allocution de M. Belbelaa

Cortège

Une minute de silence en mémoire de nos martyrs

Présentation de la nouvelle équipe encadrante du service enfance et jeunesse

Alexandra



Responsable
du service
enfance et
jeunesse

Virginie



Responsable
Club Ados
Animatrice
périscolaire

Arnaud



Animateur
périscolaire

Sylvie



Animatrice
périscolaire et
centre de
loisirs

Magali



ATSEM
Animatrice
centre de
loisirs

Nathalie



ATSEM
Animatrice
centre de
loisirs

Marie-B



Animatrice
périscolaire

Leslie



ATSEM
Animatrice
centre de
loisirs / Activités
Extra-scolaires

Christine



Animatrice
centre de loisirs
Activités
Extra-scolaires

Isabelle



Service
restauration

Laure



Service
restauration
Animatrice
Périscolaire
centre de
loisirs

Corinne



Service
restauration
Animatrice
Activités
extra-scolaires

ARLETTE, notre «Mamie» bénévole



Se sentir utile et faire quelque chose pour autrui est le moteur de notre nouvelle bénévole, animatrice aux activités extra-scolaires de 16h15 à 17h00 chaque jeudi et vendredi. Ancienne adjointe technique, affiliée au service cantine, Arlette est une toute jeune retraitée depuis le mois de Juillet 2014.

Nous vous rapellons que le bénévolat, pour les activités extra-scolaires, est ouvert à tous.

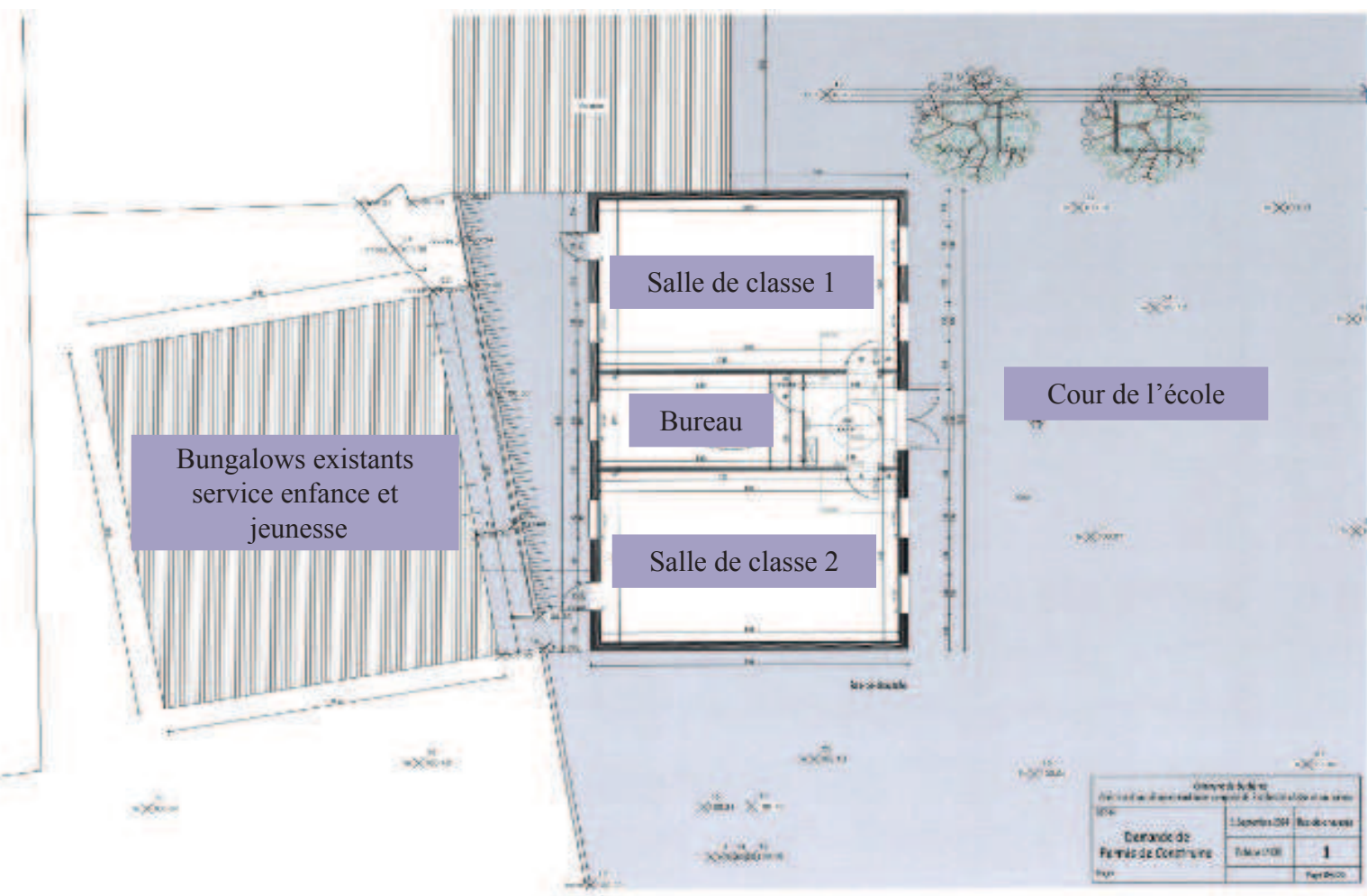
Présentation du nouveau bâtiment scolaire



Façade ouest



Façade est



6^{ème} exposition
de peinture

4 & 5
Octobre 2014

Salle polyvalente
de Buchères
Rue des Aulnes

**ENTREE LIBRE ET
GRATUITE**

Samedi 4
12h00 à 18h00
Dimanche 5
10h00 à 12h30
14h00 à 18h00



EXPOSITION LA GRANDE GUERRE 1914 - 1918

Exposition sur la Grande Guerre 1914 - 1918, salle des fêtes de Buchères du 11 au 19 Octobre 2014 inclus.

Horaires:

Samedi 11 et dimanche 12 octobre: de 14h00 à 18h00

Du lundi 13 au samedi 18 octobre:
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Dimanche 19 octobre: de 14h00 à 18h00

Conférence :

-Dimanche 12 octobre à 16h par madame Robinet, présidente de la Société Académique de l'Aube, La Grande guerre de Jules Bailly, réserviste.

-Samedi 18 octobre à 17h, par Gilbert Muller, historien, Les soldats de Buchères pendant la Grande guerre...



Exposition organisée par l'ANEHM le Musée de l'histoire, en partenariat avec la commune de Buchères et l'ORFACE (Observatoire des relations Franco-allemandes pour la construction Européenne).



Randonnée pédestre organisée par la commission sports et associations

Une première réussie pour la commune

Une cinquantaine de personnes sont venues parcourir les chemins de la commune pour cette première randonnée organisée par la commission sports et associations de Buchères. Tous les randonneurs étaient ravis des deux parcours proposés, 7km et 10.5km, et de la convivialité de cette matinée ensoleillée. Vers midi, les participants ont échangé le verre de l'amitié et ont promis de revenir pour la prochaine édition.



ASCLB - DANSE DE SALON



Les cours ont repris depuis le jeudi 18 septembre 2014. L'association est prête à accueillir des adhérents jeunes et moins jeunes, qui voudront faire un premier pas sur la piste pour s'initier ou se perfectionner à la Valse, au Tango, au Paso-Doble, au Rock et bien d'autres danses encore.

Les cours sont dispensés les jeudis de 19h00 à 20h30 à la salle des fêtes, rue des Aulnes, par le professeur de danse, Jean Bonchrétien.

Les adhérents se feront un plaisir de vous accueillir. La bonne ambiance y est garantie.

Le premier cours d'essai est gratuit.

Pour tous renseignements, contactez Monsieur Philippe Bernauer, 18 rue des Navettes - 10800 Buchères au 03.25.41.83.14

TROYES AUBE JUDO

Une nouvelle saison recommence pour le judo, les cours dans la salle des Vigneux ont repris le mercredi 3 septembre avec de nouveaux horaires :

14h00 / 15h30 : Judo (2007 et avant)

15h30 / 16h15 : Éveil Judo (2008, 2009 et 2010)

Cette année les cours seront prodigués par Mme Caroline DENIZOT, 2ème DAN, diplômée BEES 1

Deux essais gratuits, possibilité de régler en plusieurs fois, l'association accepte chèque, espèces, bons CAF ACTIV+ et coupons sport ANCV.

Troyes Aube Judo

Cosec des Senardes, Rue Godard Pillaveinne

10000 TROYES Tél. : 03 51 59 49 61 / 06 27 39 49 86

Site : www.troyesaubejudo.fr

Mail : troyesaubejudo@sfr.fr



Calendrier Tri Sélectif 4eme Trimestre 2014

OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE		
Mercredi	1		Samedi	1		Lundi	1	
Jeudi	2		Dimanche	2		Mardi	2	DM
Vendredi	3		Lundi	3	DV	Mercredi	3	CC
Samedi	4		Mardi	4	DM	Jeudi	4	
Dimanche	5		Mercredi	5	CC	Vendredi	5	
Lundi	6	DV / ME	Jeudi	6		Samedi	6	
Mardi	7	DM	Vendredi	7		Dimanche	7	
Mercredi	8	CC	Samedi	8		Lundi	8	
Jeudi	9		Dimanche	9		Mardi	9	DM
Vendredi	10		Lundi	10	DV	Mercredi	10	
Samedi	11		Mardi	11	DM	Jeudi	11	
Dimanche	12		Mercredi	12		Vendredi	12	
Lundi	13	DV	Jeudi	13		Samedi	13	
Mardi	14	DM	Vendredi	14		Dimanche	14	
Mercredi	15		Samedi	15		Lundi	15	
Jeudi	16		Dimanche	16		Mardi	16	DM
Vendredi	17		Lundi	17	DV	Mercredi	17	CC
Samedi	18		Mardi	18	DM	Jeudi	18	
Dimanche	19		Mercredi	19	CC	Vendredi	19	
Lundi	20	DV	Jeudi	20		Samedi	20	
Mardi	21	DM	Vendredi	21		Dimanche	21	
Mercredi	22	CC	Samedi	22		Lundi	22	
Jeudi	23		Dimanche	23		Mardi	23	DM
Vendredi	24		Lundi	24	DV	Mercredi	24	
Samedi	25		Mardi	25	DM	Jeudi	25	
Dimanche	26		Mercredi	26		Vendredi	26	
Lundi	27	DV	Jeudi	27		Samedi	27	
Mardi	28	DM	Vendredi	28		Dimanche	28	
Mercredi	29		Samedi	29		Lundi	29	
Jeudi	30		Dimanche	30		Mardi	30	DM
Vendredi	31					Mercredi	31	CC

DM= déchets ménagers (conteneurs) Tous les mardis (sortir les conteneurs la veille au soir)
CC= corps creux (sacs jaunes à retirer en Mairie) (collecte tous les Mercredis des semaines impaires)
 (sortir les conteneurs la veille au soir) **Mercredi 31 Décembre, collecte maintenue (Confirmation du Grand Troyes)**
DV= déchets verts Tous les lundis (sortir les conteneurs la veille au soir) **Du 1er Avril au 30 Novembre 2014**
ME= monstres / encombrants : à déposer sur le trottoir la veille
 Jours de ramassage: **06 Octobre 2014**

RAPPEL: Présentation des déchets des ménages en vue de leur enlèvement par le service de collecte

La mise sur la voie publique des récipients d'ordures ménagères, déchets verts et corps creux, en vue de leur enlèvement par le service de collecte ne doit s'effectuer que la veille au soir, comme indiqué ci-dessus. Cette opération ne doit occasionner ni gêne, ni insalubrité pour les usagers de la voie publique.